



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Diminution des sapeurs-pompiers volontaires en France

Question écrite n° 39608

Texte de la question

M. Sébastien Chenu attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la diminution continue du nombre de sapeur-pompiers volontaires. Le collectif CGT des agents des SDIS (service départemental d'incendie et de secours) a, en effet, alerté M. le député sur le constat alarmant de l'évolution du nombre de sapeurs-pompiers dans le pays. Les agents des SDIS sont chargés de la gestion des sapeurs-pompiers dans chaque département. Ainsi, les statistiques soulignent que seulement 160 919 sapeurs-pompiers volontaires sont inscrits pour voter aux élections CATSIS cette année. Il est inadmissible de laisser ce nombre de sapeurs-pompiers volontaires décroître alors que les citoyens ont plus que jamais besoin de leur aide. Les conséquences pour les habitants seront rapidement dramatiques et les sapeurs-pompiers seront bientôt confrontés à terrible choix : il est impensable d'accepter une restriction des soins apportés ou limités à une petite partie de la population. Choisir les patients à secourir ne doit pas faire partie des missions afférentes au travail remarquable effectué par les sapeurs-pompiers. Chaque citoyen a le droit à des secours de qualité, les soins apportés ne doivent pas être négligés eu égard au nombre important de patients nécessitant des soins apportés par ces professionnels. L'urgence est telle que les personnes non secourues par les pompiers pourraient être refoulées à l'entrée des services hospitaliers eu égard à la surcharge dont font face les hôpitaux actuellement. 10 % des sapeurs-pompiers volontaires sont aujourd'hui mineurs ou non titulaires du grade de 1ère classe. Il est urgent de réagir : en effet, depuis 2019, une perte de près de 23 000 sapeurs-pompiers a été constatée. À ce rythme, dans 10 ans, la France verra la profession disparaître, au même titre que les secours apportés qui devront, par conséquent, être restreints au minimum. La chute du nombre de sapeurs-pompiers n'est pas une fatalité mais ne doit, pour cela, pas être ignorée et considérée comme une banalité. De même, les chiffres avancés par la DGSCGC sont erronés, on ne peut pas se résigner devant les réalités qui sont celles que connaissent aujourd'hui les sapeurs-pompiers volontaires du pays. Les premières victimes de la diminution toujours plus importante des sapeurs-pompiers volontaires sont les citoyens qui se sentent délaissés alors même que la période actuelle est critique. Les pouvoirs publics doivent se saisir de ces problématiques, sans quoi la situation dantesque à laquelle sont confrontées les équipes de sapeurs-pompiers volontaires affaiblira davantage l'organisation structurelle de l'administration du pays. Le recrutement des futurs sapeurs-pompiers volontaires doit être une priorité absolue tant la France en a besoin. Il lui demande donc de ne pas oublier les sapeurs-pompiers volontaires et de tenir compte des réalités qui sont celles de leur situation actuelle ; il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39608

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4828

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)